



## Crédit suite a un divorce

-----  
Par zedon gael

bonjour

je suis récemment divorcer j ai une maison que mon père ma donner donation avant mon mariage.

je sais que elle ne peu pas la demander.

nous avons faite un crédit travaux contracter avant mariage.

c est moi qui et fait l avance pour le crédit et c est moi qui et tout payer depuis le début mars 2012 ( Jai toute les preuve reçu de la banque).

nous somme marier en juin 2018 elle fait un abandon de domicile en 2022.

je voulais savoir comme elle et juste cautionnaire du crédit a t elle le droits de me demander une partis du crédit ? en remboursement.

merci de votre aide cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Si vous êtes mariés sans contrat, sous le régime de la communauté , c'est la communauté qui a payé les traites du crédit .

Vos revenus, vos économies que vous avez alimentés ou reçues pendant le mariage sont à la communauté .

Par de là, vous devrez récompense à la communauté pour avoir financé un bien propre .

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Concrètement, elle peut demander le remboursement de la moitié des échéances de prêt payées pendant le mariage.